

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

Témoignage. À Rouen, elle monte sur une grue pour son fils handicapé : « Je recommencerais s'il le faut »

Suzelle GAUBE

4-5 minutes

C'est accompagnée d'une amie que Sonia Écharoux a fait le déplacement jusqu'à Rouen pour une action un peu particulière. À 5 h, vendredi 28 février, cette mère de 35 ans, habitant Eu en région dieppoise, est montée, malgré le vent, la pluie et le froid, sur la flèche d'une grue, à quarante mètres de haut. C'était sur un chantier, à l'angle du boulevard d'Orléans et de l'avenue Jean-Rondeaux. Près de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Vers 7 h, les pompiers sont intervenus pour tenter de récupérer la jeune femme, avec l'aide d'un agent du Département venu négocier. Mais ce n'est qu'en début d'après-midi que la mère de famille a accepté de descendre : « *Je n'ai pas eu le choix. Je sais que je me suis fait entuber, mais j'avais froid et il y avait beaucoup de vent. J'étais épuisée* », témoigne-t-elle. Munie d'un mégaphone, elle voulait faire entendre sa voix : elle demandait à ce que son fils handicapé – qui souffre du syndrome de Seckel, une forme de nanisme – bénéficie de l'aide à temps complet d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH). Alors que son fils, aujourd'hui âgé de 12 ans et en classe de 5e à Eu, avait bénéficié de l'aide d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) –

terme employé à l'époque – du CE2 au CM2, cette aide s'est arrêtée à son entrée en 6e. « *Ça fait deux ans que l'on se bat pour qu'il ait un AESH* ». Et le 27 janvier, Sonia et son compagnon Geoffrey ont une notification de la MDPH leur certifiant d'une « *aide humaine mutualisée aux élèves handicapés valable du 27 janvier 2020 au 31 août 2022. Scolarisation temps plein* ».



A partir de 1€

L'ABONNEMENT NUMÉRIQUE

- Accès à 100% des contenus sur le site web
- Votre journal et ses suppléments en version numérique

JE M'ABONNE

« La rentabilité »

Il y a quelques jours, elle apprend par le rectorat que deux AESH vont s'occuper de son fils seulement dix heures par semaine. « *Ça devait être à temps complet et c'est maintenant réduit à dix heures par semaine !* », ne décolère pas Sonia Écharoux. À propos de l'application de la notification de la MDPH, le Département – qui parle aussi au nom de la MDPH – indique que « *c'est le rectorat qui se charge de la mise en place des AESH* ». Cette maman, qui a deux de ses enfants handicapés, dénonce aussi la « *mutualisation* » des AESH qui s'explique par une volonté de « *rentabilité* » de la part du gouvernement selon elle : « *Un AESH peut alors aider plusieurs élèves qui peuvent se trouver dans des établissements différents !* ». Concernant cette demande d'« *individualisation* », et non de « *mutualisation* », de l'AESH avec d'autres collégiens, le Département assure : « *C'est un point qui va être discuté par la suite. C'est une personne que l'on va continuer de suivre* ». En lien avec cette mutualisation des AESH, la trentenaire déplore aussi vivement la présence de

deux AESH au lieu d'un : « *Alors que mon fils a des problèmes d'organisation dans son travail, de psychomotricité, des difficultés de repérage dans le temps et dans l'espace, on va lui attribuer deux AESH qui auront deux méthodes de travail différentes ?* ». Contacté, le rectorat réagit : « *L'élève sera accompagné dès lundi matin au sein de son établissement par une AESH. Une rencontre est prévue lundi matin entre la mère de l'élève, l'AESH et la principale du collège pour l'organisation de son accompagnement* », comme indiqué, d'ailleurs, dans le courrier remis à Sonia Écharoux lorsqu'elle était sur la grue. Le rectorat poursuit : « *(...) D'après les informations dont nous disposons, ce qui est contesté par la mère de l'élève est le choix de l'aide mutualisée préconisé par la MDPH* ». Le rectorat invite à « *contacter le Conseil départemental, compétent sur ce point* ». Déterminée, Sonia Écharoux « *attend beaucoup* » du rendez-vous de lundi : « *Je souhaite un seul AESH à temps complet pour la stabilité et le bien-être de mon fils. Pour que les droits de mon enfant soient respectés* ». Et si celle qui se dit « *militante du handicap* » n'obtient pas satisfaction, elle ne compte pas en rester là. « *Je recommencerai, je monterai sur une grue, un échafaudage, un toit... même s'il faut mettre ma vie en péril.* »